

*Travaux de la Chambre*

Puisque le premier ministre et le gouvernement ont promis de maintenir et de protéger la Commission canadienne du blé au cours de la campagne électorale, ces pétitionnaires demandent au Parlement de leur ordonner de renoncer à leur projet de soustraire l'avoine à la compétence de la Commission pour la faire relever, ainsi que l'orge, de la Loi sur la Commission canadienne du blé, de sorte que dorénavant il faille consulter les agriculteurs et leurs associations avant d'apporter des changements dans le mode de commercialisation de ce produit.

## LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, à l'instar de Canadiens d'un bout à l'autre du pays, mes électeurs de Kingston et les Îles sont tout à fait contre la taxe sur les produits et services que le gouvernement se propose d'appliquer et des centaines d'entre eux ont signé une pétition que je dépose aujourd'hui conformément à l'article 36 du Règlement, afin de signifier leur opposition à cette taxe et d'exhorter le gouvernement à la rejeter.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom, sauf erreur, d'électeurs du whip conservateur. Chose certaine, ce sont les habitants de Calgary, en Alberta, qui s'opposent à la taxe proposée sur les produits et services et qui exhortent le gouvernement à mettre en oeuvre un régime fiscal équitable plutôt que de donner suite à la proposition dont la Chambre est saisie à l'heure actuelle.

## VIA RAIL

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par plusieurs habitants de Surrey-Nord. En fait, la liste des pétitionnaires s'étale sur sept pages. Les intéressés disent s'opposer aux compressions budgétaires dont est victime VIA Rail et ils invitent le gouvernement à maintenir ce service essentiel.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question n° 141. Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

## L'USAGE NON AUTORISÉ DES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE

Question n° 141—**M. Kaplan:**

Est-ce que des sanctions rigoureuses ont été mises en place pour empêcher l'usage non autorisé des numéros d'assurance sociale et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

**Mme Barbara Jean McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, il existe des dispositions prévoyant des sanctions contre une personne qui fait sciemment une seconde demande de numéro d'assurance sociale (NAS) alors qu'elle en possède déjà un, ou contre une personne qui produit ou utilise un NAS d'une autre personne dans l'intention de léser ou de tromper, ou qui fabrique ou reproduit, sans autorisation de la Commission, une carte de NAS sauf sous forme de photocopie aux seules fins de documentation. Une personne qui est reconnue coupable d'une des infractions énumérées ci-haut est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 000\$ et d'une peine d'emprisonnement maximale d'un an ou de l'une de ces peines. (V. Art. 110 de la Loi sur l'assurance-chômage).

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

\* \* \*

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les trois partis. Les députés sont avisés que la sonnerie retentira à 16 h 45 aujourd'hui en vue d'un vote à 17 heures. Le Règlement prévoit également des votes différés à 18 heures, heure à laquelle retentira la sonnerie d'appel.

Après discussion, les trois partis à la Chambre ont convenu à l'unanimité que la mise aux voix prévue pour 17 heures ait lieu d'abord pour être suivie immédiatement après par les votes sur le projet de loi C-16. Nous sommes tous d'accord pour passer ensuite aux affaires émanant des députés et y consacrer l'heure habituelle au besoin.

Monsieur le Président, si vous exigez le consentement unanime de la Chambre, je crois que vous l'avez.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.